Publié le : 27/01/2025

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250123-DE2025_7-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JANVIER 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.
PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h), M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 21h40).
POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET
Secrétaire de séance : M. Jean-Charles ORVEILLON
Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; qui ont pris part à la délibération : 19
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- <u>FINANCES :</u>

- 2025-7 - DEVIS POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES DE DOLO ET MAINTENANCE DES ARCHIVES AVANT LE REAMENAGEMENT DANS LES NOUVEAUX LOCAUX

1- M. Ludovic DERON, responsable du service archives du Centre de gestion, s'est rendu le 13 novembre dernier dans les locaux de la mairie déléguée de Dolo, afin de proposer une mission de classement des archives communales. La particularité de cette proposition réside dans le classement des archives communales de Dolo depuis la création de la commune en 1790 jusqu'à la fusion avec Jugon-les-Lacs en 2016. Pour information, le classement n'avait jamais été réalisé pour cette ancienne commune. Les archives arrivées au terme de leur durée d'utilité administrative et éliminables, pourront faire l'objet d'une élimination règlementaire et n'ont donc pas été comptabilisées.

- **Salle du cadastre :**

Au sol : Dans des conteneurs, on recense **environ 3.3 mètres linéaires** d'archives modernes avant 1982 pas pré-archivées et non identifiées. Ces archives concernent tous les domaines usuels de l'administration communale et notamment les élections, les taxes de prestation, les conseils municipaux, les registres de comptabilité, les recensements militaires, le monument aux morts et les registres de réquisition de l'administration militaire.

- **Salle d'archives n°1 :**

Etagères : Sur les étagères, on comptabilise **environ 15.3 mètres linéaires** d'archives contemporaines postérieures à 1983 bien pré-archivées et conditionnées qui ont trait à l'administration générale, les salaires, les élections politiques et socioprofessionnelles, le CCAS et l'état civil.

- **Salle d'archives n°2 :**

Etagères : Sur les étagères, on dénombre **environ 29.7 mètres linéaires** d'archives contemporaines bien pré-archivées et conditionnées qui ont trait à l'urbanisme (autorisations de travaux et plan d'occupation des sols), les travaux publics, l'aide sociale, l'administration générale et le cadastre ancien.
Accueil : *Armoires :*Dans les armoires métalliques, on recense **environ 8.8 mètres linéaires** d'archives contemporaines pré-archivées mais non conditionnées ayant trait à tous les domaines d'administration générale.

Bureau du secrétariat général :

Armoire et placard : Dans l'armoire métallique, on dénombre **environ 2 mètres linéaires** d'archives contemporaines pré-archivées mais non conditionnées et dans le placard ouvert, on comptabilise **environ 2 mètres linéaires** d'archives contemporaines qui concernent le conseil municipal et les biens communaux.

Total : **61.1 mètres linéaires** environ d'archives.

<u>Archives communales de Dolo :</u> Étant donné le volume de documents à traiter, **234 heures** (soit 30 jours) de travail sont nécessaires pour le traitement complet des archives, pour :

– Le retraitement, le classement, l'analyse et le conditionnement des documents produits par la commune depuis le XIX^{e} siècle ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250123-DE2025_7-DE

- La réalisation d'un répertoire numérique détaillé dans le respect des normes archivistiques, permettant les recherches et la consultation des archives ;
- L'établissement d'un bordereau d'élimination pour les documents arrivés au terme de leur durée d'utilité administrative.

Archives communales de Jugon-les-Lacs :

Étant donné le volume de documents à traiter, **39 heures** (soit 5 jours) de travail sont nécessaires pour le traitement complet des archives pour :

- La mise à jour du répertoire numérique détaillé dans le respect des normes archivistiques, permettant les recherches et la consultation des archives ;
- L'établissement d'un bordereau d'élimination pour les documents arrivés au terme de leur durée d'utilité administrative.

2. Cadre réglementaire et modalités d'intervention

L'objectif de cette intervention est double : administratif, pour faciliter les recherches de documents dont les services ont besoin dans leur activité quotidienne, et patrimonial, afin de mettre le patrimoine archivistique de la commune à la disposition des chercheurs et du public en général. Par ailleurs, cette mission répond à l'obligation légale de bonne conservation des archives communales (art. 322-17 et 322-2 du Code pénal). Les frais de conservation des archives constituent, en effet, **une dépense obligatoire pour les municipalités** (art. L.2123-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est rappelé en outre que dans le cadre du **contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales**, tous les outils produits par le Centre de gestion au cours de la mission (inventaires et bordereaux d'élimination), seront soumis pour visa, relecture et corrections éventuelles, à la directrice des Archives départementales.

Une proposition financière est établie sur la base d'un estimatif prévisionnel soit 234 h x 55 € = 12 870 € pour le classement des archives de Dolo et 39 h x 55 € = 2 145 € pour la mise à jour des archives communales de Jugon-les-Lacs.

Considérant la nécessité de conserver les archives communales et le réaménagement dans les nouveaux locaux de la mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux deux devis présentés ci-dessus soit un montant total de 15 015 € pour le classement et la mise à jour des archives communales par le service archives du Centre de gestion 22.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, M. Jean-Charles ORVEILLON



